

BULLETIN D'ADHÉSION SKI ALPIN ENFANTS MERCREDI 2024-2025

CRAN GEVRIER 74960 ANNECY

Partie 1 réservée à l'adhérent

Nom :
Prénom :
Date de nais :
Lieu de nais :
Sexe : Homme Femme
Adresse :
Code postal :
Ville :
E-mail
Téléphone
Mobile
Niveau de ski de l'enfant
Contraintes médicales : OUI NON
Si oui certificat médical obligatoire

Partie 2 réservée au club

Licence FFS N°:
Licence FSASPTT
Licence FSASPTT PREMIUM
Licence FSASPTT

ASPTT ANNECY Tél. : 04 50 66 11 55
Adresse : 1 allée des cyclades -

MERCREDI 302 €
Règlement 82 € en acompte lors de la
préinscription par virement ou chèque.
Solde de 220 € à régler avant le
30/11/2024 par virement ou chèque.
Si paiement en 2 chèques, encaissement en
décembre et Janvier.
Règlement possible en Espèces et chèques
vacances sur rendez-vous au siège.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des
informations portées ci-dessus et m'engage à
respecter la réglementation de la Fédération.

À le / /
Signature obligatoire demandeur ou
représentant

Montants financiers

Droit d'adhésion :
Licence FSASPTT :
Montant section :
Montant lic. dél. :
Montant autre :
Montant total :
Mode de paiement :

E-mail : asptt.annecy@wanadoo.fr -

Informatique et libertés

« La loi informatique et liberté N°78-17 du 6 janvier
1978 modifiée en août 2004, s'applique aux réponses
faites à ce questionnaire. Toutes les informations de
ce document font l'objet d'un traitement
informatique et le licencié dispose d'un droit d'accès
et de rectification auprès du Secrétaire Général de
l'ASPTT. Ces coordonnées pourront être cédées à des
partenaires commerciaux avec faculté pour le licencié
de s'opposer à leurs divulgations.

Cession de droit à l'image

Je ne souhaite pas que les photos, les prises de
vue et interviews réalisés dans le cadre de ma
participation aux manifestations soient publiés et
diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse
écrite, dans les livres ou sur le site internet par des
moyens de reproduction photomécaniques (films,
cassettes vidéo, etc.) sans avoir le droit à une
compensation.

Je ne souhaite pas recevoir d'information de la
part de la FSASPTT. Je ne souhaite pas recevoir
d'information de la part des partenaires de la
FSASPTT.

Autorisation parentale

Je, soussigné(e), M. ou Mme
. représentant légal de :
certifie lui donner l'autorisation de :
- Se licencier à la FSASPTT et d'adhérer à l'ASPTT
pour toutes les activités
- Prendre place dans un véhicule de l'association, ou
une voiture particulière, afin d'effectuer les
déplacements nécessités par les compétitions
sportives officielles, amicales ou de loisirs au cours
de la saison.

J'autorise les responsables à faire procéder à toute
intervention médicale d'urgence. La personne à
contacter en cas d'urgence est :
numéros de téléphone :
adresse e-mail :

Champs obligatoires

- (1) Fonction publique ou assimilé : entreprise
publique, salarié d'association
- (2) (2) Identifiant RH pour les postiers

Assurance

L'établissement d'une des 4 licences permet à son
titulaire de bénéficier des assurances Responsabilité
civile, Assistance et «Dommages corporels »
souscrites par la FSASPTT.

L'assurance « Dommages corporels » est facultative
mais la FSASPTT vous informe que les risques
encourus lors de la pratique d'une activité sportive
peuvent donner lieu à des accidents sur lesquels il
convient de s'assurer par le biais d'une assurance «
Dommages corporels ». Le montant de cette
assurance compris dans le prix de la licence FSASPTT
est de 1,84 € et dans celui de la licence FSASPTT
associée est de 0,60 €. Il est de 0,35 € dans la
licence événementielle et de 0,45 € dans la licence
stage. Si vous ne souhaitez pas cette assurance
dommages corporels, le montant de cette dernière
sera déduit.

Concernant la licence FSASPTT associée, il est
précisé qu'en cas de refus d'adhésion aux garanties
proposées par une autre fédération, l'assureur de la
FSASPTT ne prendra pas en charge les risques
refusés, et par conséquent refusera le dossier de
sinistre.

Je soussigné(e)

reconnais avoir pris connaissance :

- De la notice d'assurance m'informant du résumé des
garanties incluses dans le contrat d'assurance et
adhérer au contrat national proposé par la FSASPTT
(notice aussi disponible sur le site www.asptt.com) -
Des statuts et règlement intérieur (disponible au
secrétariat de l'association)

Je satisfais à la visite médicale OBLIGATOIRE
m'autorisant à pratiquer le ou les sports considérés.
Refus d'assurance « Dommages corporels » En cas de
refus de souscription de l'assurance « Dommages
corporels », le club doit s'assurer que le bénéficiaire
a bien pris connaissance des informations assurances
figurant sur la notice d'information à conserver par le
licencié et qu'il prend sa décision en toute
connaissance de cause.

Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance «
Dommages corporels », il reconnaît avoir été informé
des risques encourus lors de la pratique d'une activité
sportive pouvant porter atteinte à son intégrité
physique et il coche la case ci-dessous.

Je ne souhaite pas souscrire
d'assurance »Dommages corporels »